Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-107-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI — Convocation envoyée le 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 26	Nombre de procurations : 3	
Pour : 29	Contre :	Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
M. Jean-Marc RETY	M. Christian CHEVREUX	M. Rachid DAHMOUNI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M..Gino MARINACCI
Mme Florence BIZOT	M. Eric MICHELOT	M. Gérard MALAISÉ
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	

Membres absents

M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT) — M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)

N° 2026-107 : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Côte d'Or

VU le Code général des collectivités territoriales, le projet de Convention territoriale globale et le plan d'actions pluriannuel annexé à la convention,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Longvic de poursuivre et renforcer son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Côte-d'Or, la nécessité de disposer d'un cadre stratégique partagé pour les politiques en direction des enfants, des jeunes, des familles et des habitants,

La CAF et la Ville de Longvic souhaitent poursuivre et renforcer leur partenariat en concluant une nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2027-2029.

La Convention Territoriale Globale constitue le cadre stratégique de coopération entre la CAF et la collectivité. Elle vise à définir un projet territorial global à destination des familles et à organiser sa mise en œuvre à partir d'un diagnostic partagé, de l'identification des besoins prioritaires et d'un plan d'actions pluriannuel.

Le diagnostic territorial met en évidence les caractéristiques et enjeux spécifiques de la commune de Longvic. Territoire urbain de proximité d'environ 9 000 habitants, Longvic dispose d'un maillage important d'équipements publics, éducatifs, sportifs, culturels et sociaux. La commune est toutefois confrontée à plusieurs enjeux en matière de cohésion sociale, de soutien à la parentalité, d'inclusion, de prévention des situations de vulnérabilité, de continuité des parcours éducatifs et d'accès aux droits et aux services.

La nouvelle Convention Territoriale Globale repose ainsi sur cinq axes stratégiques :

- Axe 1 : Accompagnement à la parentalité ;
- Axe 2 : Agir en direction de la petite enfance ;
- Axe 3 : Enfance et jeunesse ;
- Axe 4 : Coordonner, piloter et évaluer l'action territoriale ;
- Axe 5 : Favoriser l'accès aux droits et aux services et l'inclusion de tous les habitants.

Ces orientations sont déclinées dans un programme opérationnel comprenant quatorze fiches-actions, portant notamment sur le soutien à la parentalité, les familles monoparentales, le Service Public de la Petite Enfance, la qualité et l'adaptation des équipements d'accueil, les parcours des jeunes, l'engagement des jeunes, le Projet Éducatif de Territoire, la coordination des acteurs et l'accès aux droits et à l'inclusion.

La CTG prévoit également une organisation partenariale reposant sur un comité de pilotage porté par la Ville de Longvic et coanimé avec la CAF de la Côte-d'Or, ainsi qu'un dispositif partagé de suivi et d'évaluation du plan d'actions.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029.

Les partenaires s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans le plan

d’actions, dans la limite de leurs contraintes financières respectives.

Il est donc proposé au Conseil municipal, après présentation par Monsieur Jean-Marc RETY, Premier Adjoint à la Maire, d’approuver la Convention Territoriale Globale 2027-2029 conclue entre la Ville de Longvic et la Caisse d’Allocations Familiales de la Côte-d’Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la Convention Territoriale Globale conclue entre la Ville de Longvic et la Caisse d’Allocations Familiales de la Côte-d’Or pour la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029, ainsi que ses annexes et son plan d’actions,

APPROUVE les orientations et actions définies dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et de poursuivre leur mise en œuvre dans le cadre des compétences et politiques publiques de la Ville,

AUTORISE Madame la Maire à signer la Convention Territoriale Globale et l’ensemble des documents nécessaires à son exécution,

PRÉVOIT que la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale fera l’objet d’un suivi régulier dans le cadre des instances de pilotage prévues par la convention et de bilans permettant d’évaluer l’avancement des actions et leur impact sur le territoire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS